

La MAS – L'élaboration du projet et le dépôt de la demande



Possibilité de
créer un
contexte
favorable:

- développement d'une **politique claire** (outils planologiques);
- développement d'une **politique transparente** (lignes directrices, chartes durables, GUL, etc.);
- développement d'un **politique participative** (mailing, rencontre, discussion, concertation avec tous les intervenants (tant le demandeur que le FD)).

La MAS – L'élaboration du projet et le dépôt de la demande

Agents communaux = accompagnateurs

Discussions avec les auteurs de projets/le citoyens



La MAS – L'examen par la commune

Cinq aspects d'analyse



L'aspect administratif = complétude du dossier

L'aspect juridique = possibilité juridique du projet

Attention: centralités

L'aspect procédural = procédure pertinente et délais

L'aspect environnemental = estimer la nécessité d'une étude d'incidences (!
collège communal)

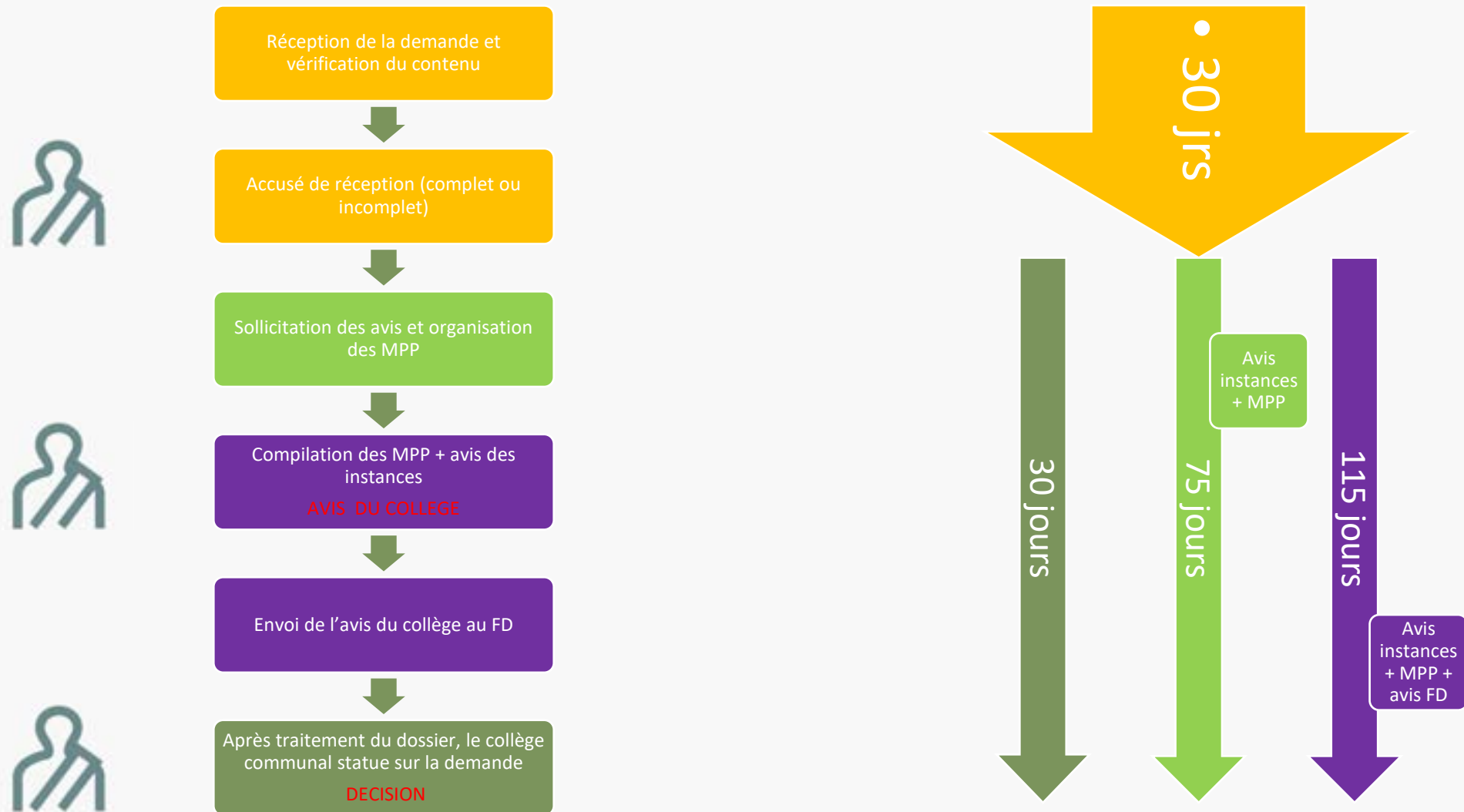
L'aspect énergétique = règle applicable en matière de PEB

La MAS – L'examen par la commune

Analyse du projet, de sa pertinence et de ses implications

- la conformité du projet aux instruments réglementaires ou lignes directrices;
- l'inscription correcte de la construction ou du projet dans le tissu bâti et dans le paysage;
- l'adéquation de la localisation de la fonction par rapport à la structure dans laquelle elle s'insère;
- l'accessibilité du lieu (mobilité douce, transports publics, etc.) et la place du stationnement;
- l'impact environnemental;
- l'articulation des voiries (pour le trafic automobile et le trafic lent) prévues dans le projet par rapport au réseau et au système de circulation;
- ...

La MAS – L'examen par la commune



La MAS – La décision



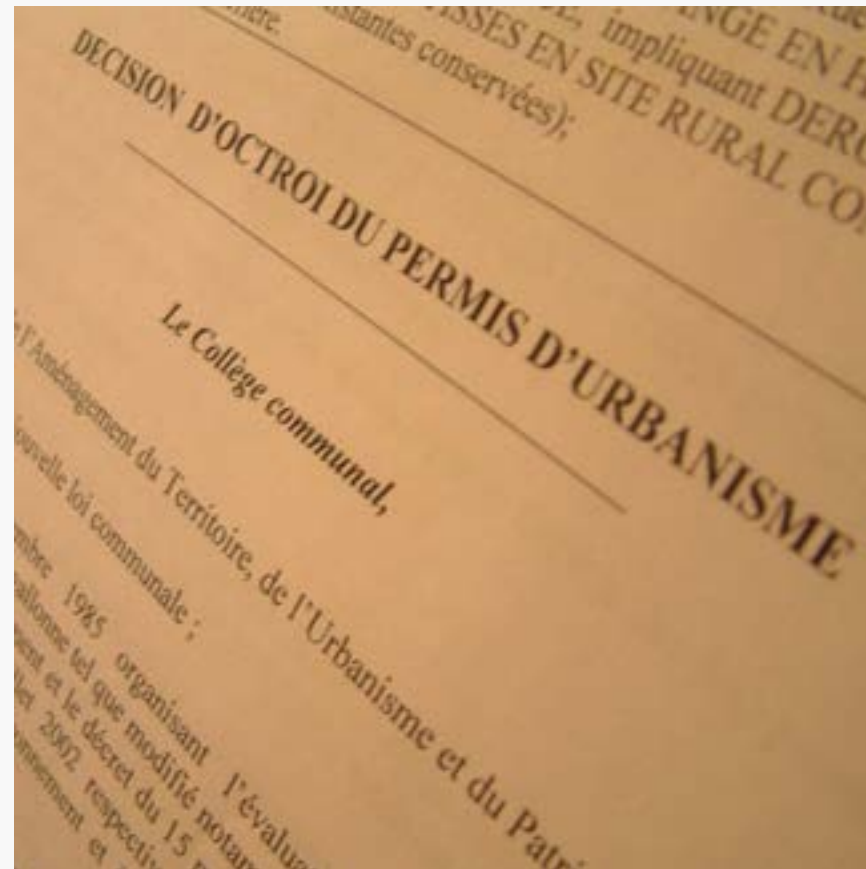
Collège communal (30 à 115 jours):

- décision souveraine et motivée prise sur la base de l'analyse et des différents avis
- Possibilité de charges et conditions (voiries, équipements communautaires, espaces verts, logements d'utilité publiques, constructions ou équipements publics ou communautaires ainsi que toutes mesures favorables à l'environnement)



Possibilité charges en numéraire (lignes de conduite)

- (suspension, recours, ...)



La MAS – Le suivi

Le travail de la commune ne s'arrête pas à la délivrance du permis. Elle s'assure de la conformité de la construction aux réglementations énergétiques, urbanistiques et environnementales:

- suivi de l'implantation (vérification)
- suivi infraction (conformité au permis et conditions/charges)



La concrétisation des projets : bien s'entourer pour bien décider

Arnaud Ransy

Conseiller expert
UVCW

Introduction

Le principe de minutie impose à l'autorité administrative de préparer ses décisions avec soin.

Cela implique:

- Le devoir de rechercher et vérifier les éléments factuels et juridiques
- Le devoir de récolter les renseignements nécessaires à la prise de décision
- Le devoir de prendre en compte tous les éléments recueillis

Il importe donc que la commune s'entoure des documents et des personnes qui l'éclaireront dans sa décision

1. La réunion de projet (art D.IV.31)

- Rencontre du demandeur avec l'autorité compétente et les instances d'avis avant l'introduction de sa demande.
- Objectif: débattre du projet
- Intérêt: meilleure compréhension du projet, recadrage éventuel avant dépôt.
- Facultative en principe.
- PV non décisionnel dressé (attention au revirement d'attitude)

2. Le dossier de demande (R.IV.26-1 et s)

- Chaque type de demande de permis doit être introduite avec un formulaire bien précis.
- Possibilité pour la commune de demander des documents complémentaires. Ex: étude d'ensoleillement, étude de sol,..
- Chaque demande doit être accompagnée d'une évaluation de ses incidences environnementales soit sous forme de notice soit sous forme d'étude d'incidences.

3. Les consultations

- Consultations obligatoires: art R.IV.35-1. Beaucoup plus nombreuses que sous cwatup.
- Consultations facultatives: aucune limite. Ex: intercommunale de gestion de l'eau, intercommunale de gestion des déchets,
- Consultation des services internes: CATU, service travaux,..
- Obligation de tenir compte des avis dans la motivation.

4. La consultation du public (R.IV.40-1 et s)

- Objet: laisser à la population la possibilité de s'exprimer sur le projet.
- Soit sous forme d'enquête publique soit sous forme d'annonce de projet.
- Obligatoire ou facultatif selon les cas
- Obligation de tenir compte des réclamations dans la motivation
- Réclamations dont il faut tenir compte

L'aménagement du territoire au sein de la commune : développer le territoire en partenariat avec les citoyens

Laurence Crucifix

Bourgmestre

Ville de Libramont-Chevigny



Administration communale de Libramont-Chevigny

Partage d'expérience locale

L'aménagement du territoire au sein de la commune

Développer le territoire en partenariat avec les citoyens

Aperçu géographique

Centre de la province de Luxembourg

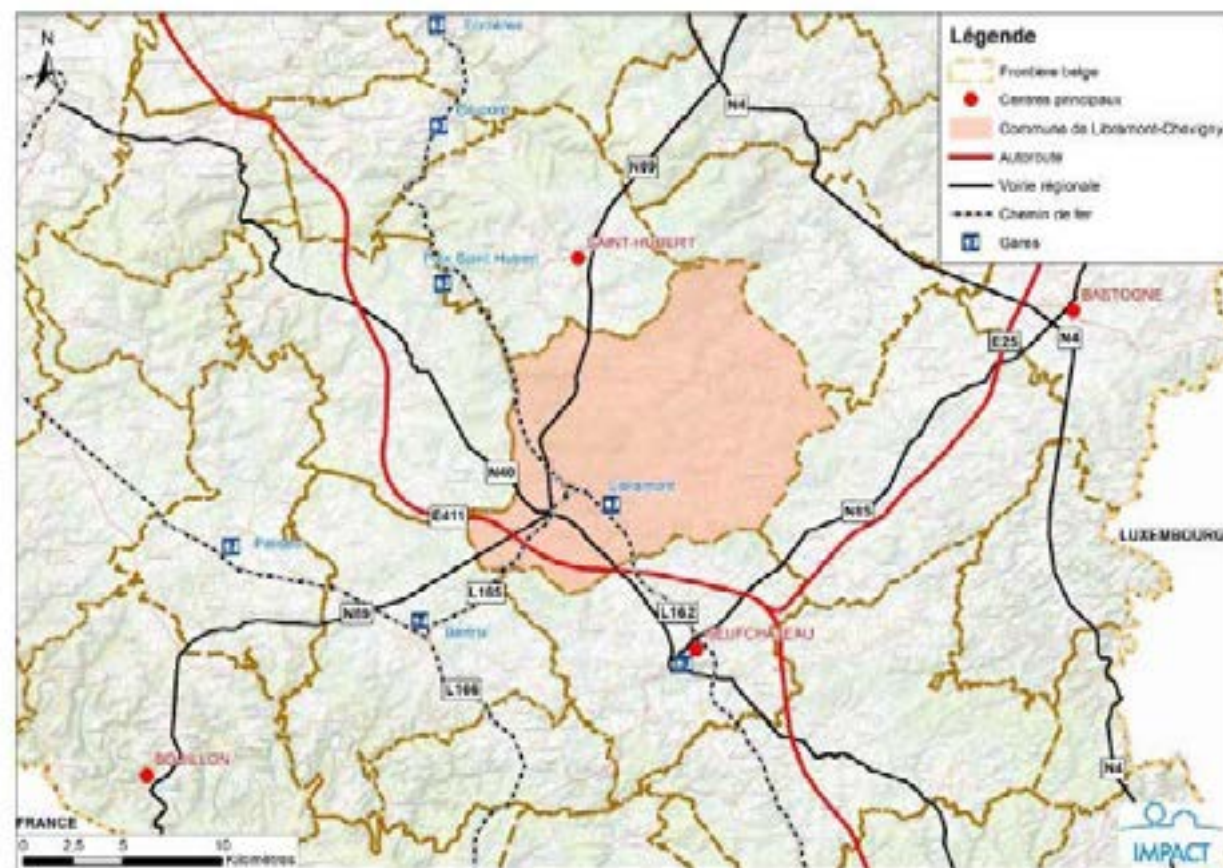
17 900 hectares

29 villages

E411, N89, N40

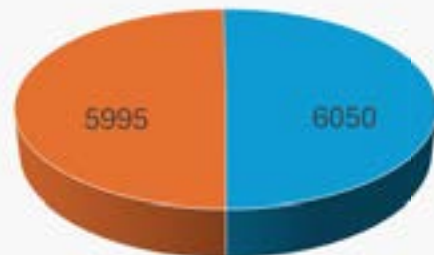
Chemin de fer Bxl-Luxembourg et Athus-Meuse

Situation géographique régionale



Population

Population : 12.045 habitants



■ Hommes ■ Femmes



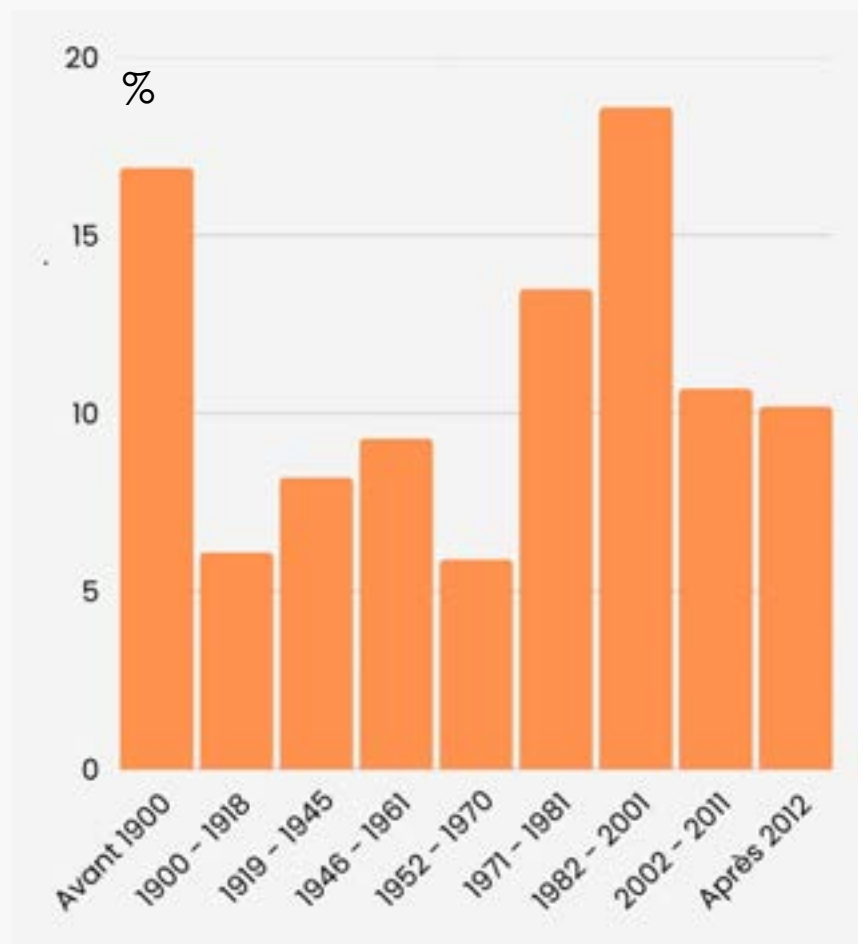
■ Centralité ■ Hors centralité

67,3 habitants/km²



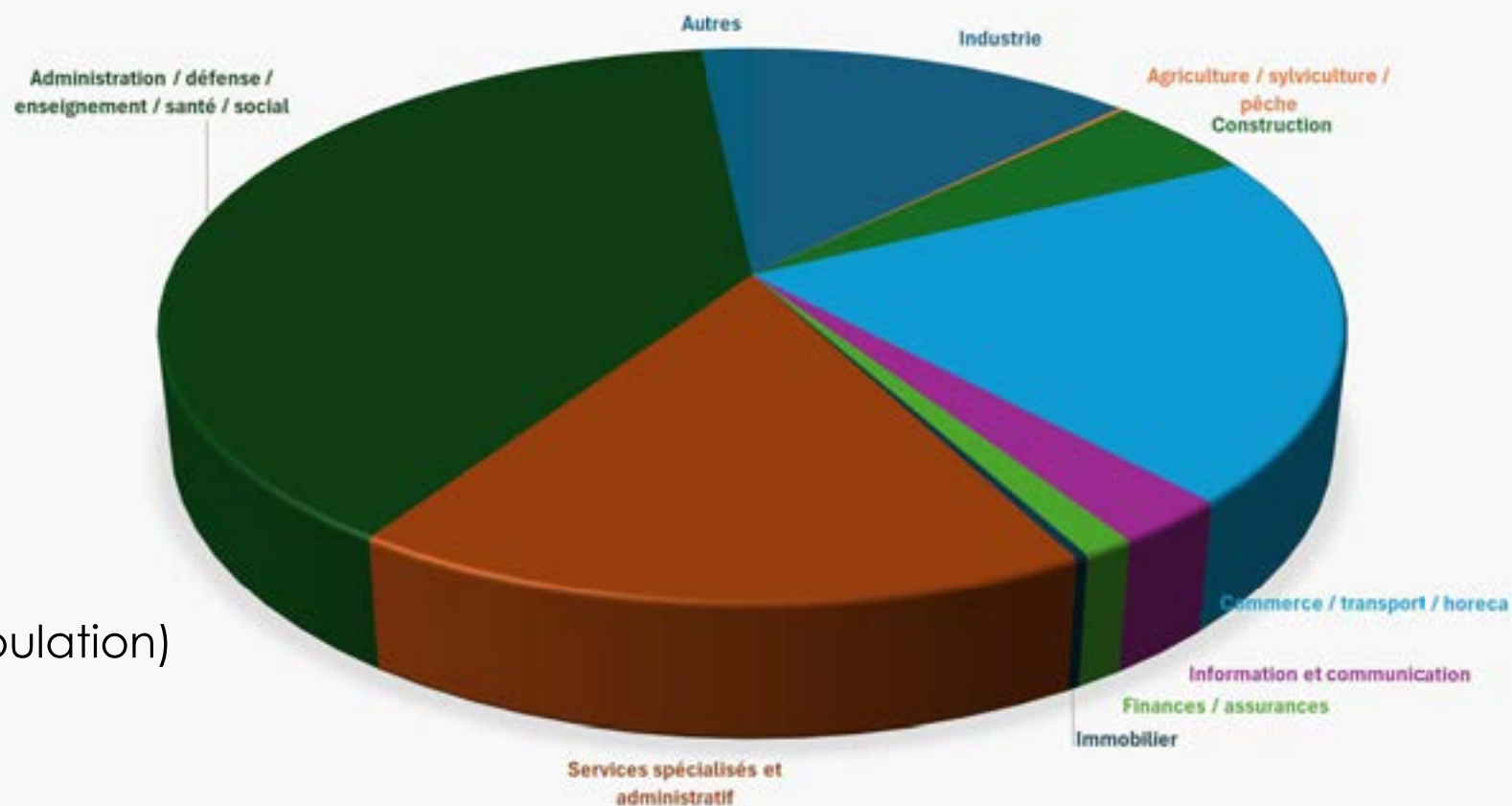
Logement

Epoque de construction des
bâtiments



Economie et emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉ (6.916 EMPLOIS)



- 1 037 entreprises assujetties à la TVA
- 1 189 indépendants (10,6 % de la population)

Tourisme

- 90 structures d'hébergement
- 100 km de chemins balisés pour randonnée
- Foire agricole

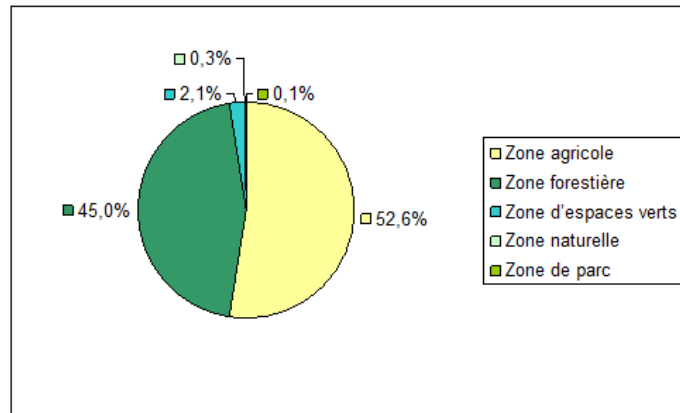


Aménagement du territoire

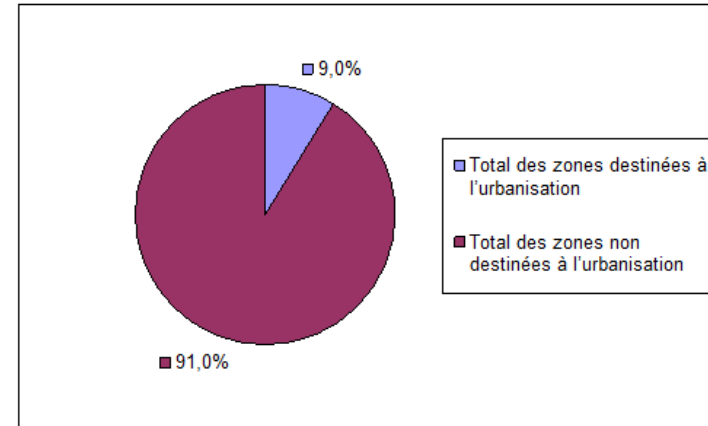
PLAN DE SECTEUR



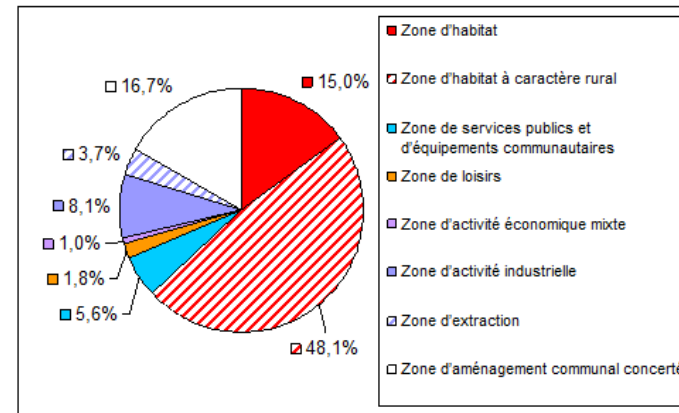
Graphique 2 : Répartition des différentes zones non urbanisables.



Graphique 1 : Répartition entre zones urbanisables et non urbanisables.

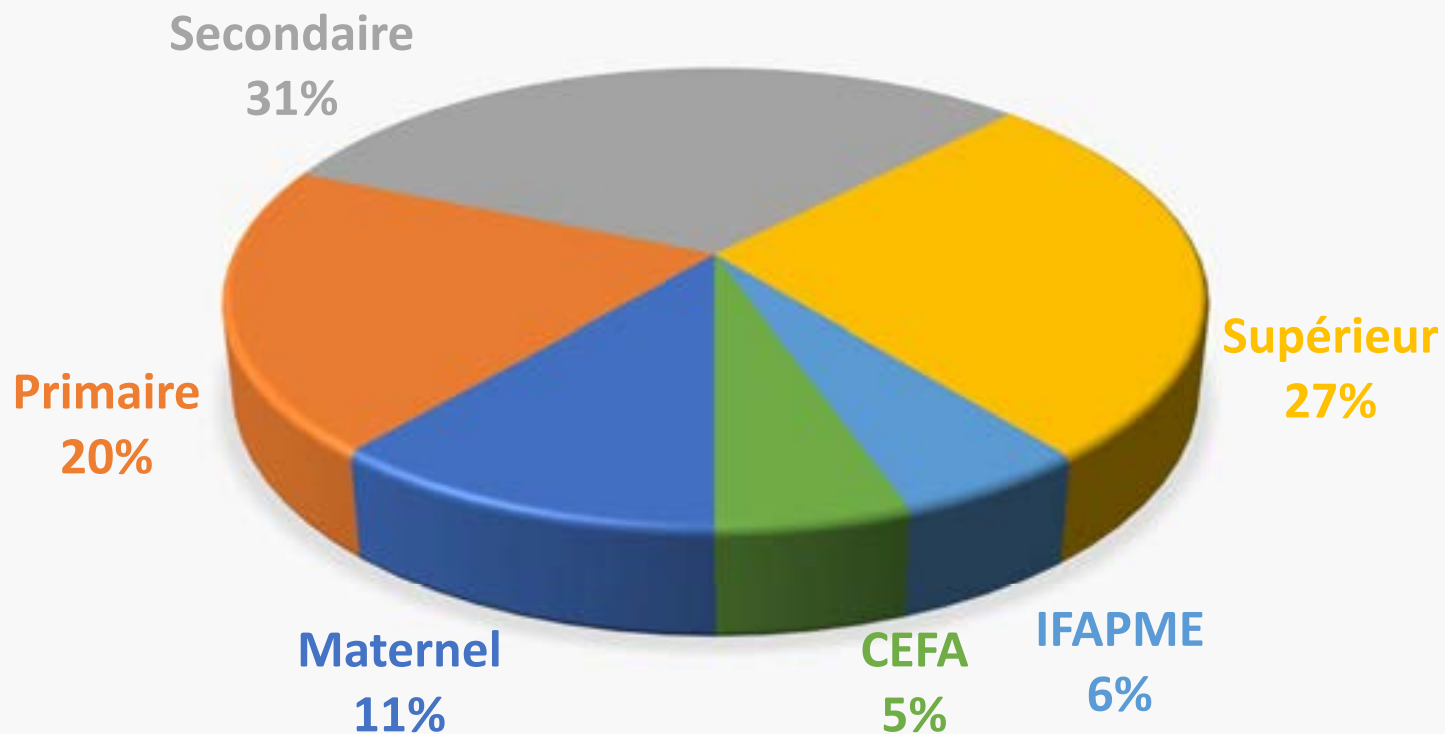


Graphique 3 : Répartition des différentes zones urbanisables.



Enseignement

ENSEIGNEMENT (4600 ÉLÈVES)



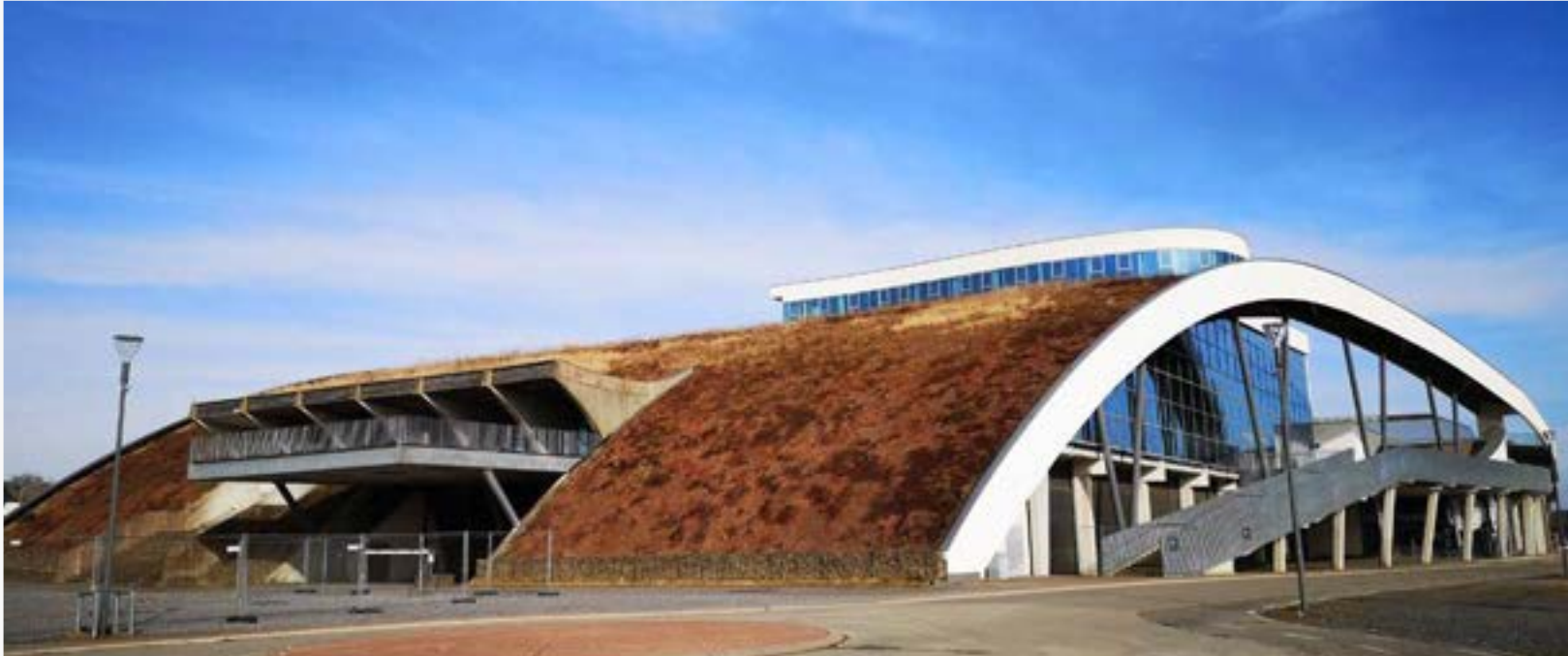
Culture, sport et loisirs

• TV
LUX

• LEC

• Zone de
baignade

• Hall
sportif



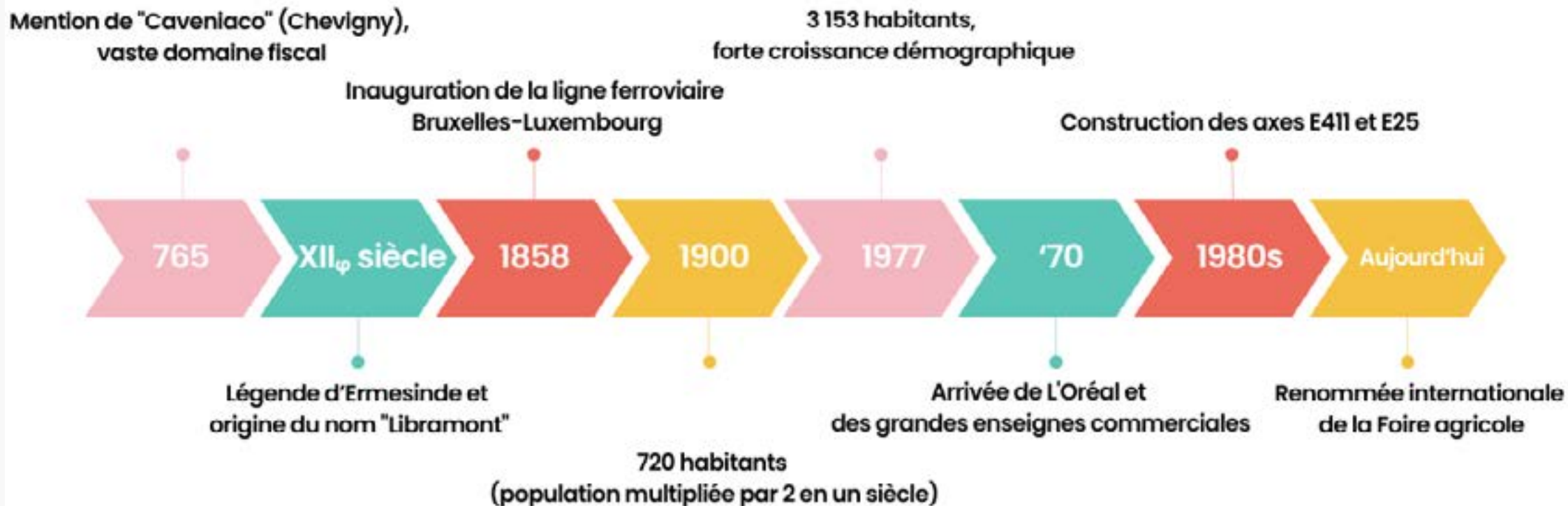
• Centre
culturel

• Bibliothèque
communale

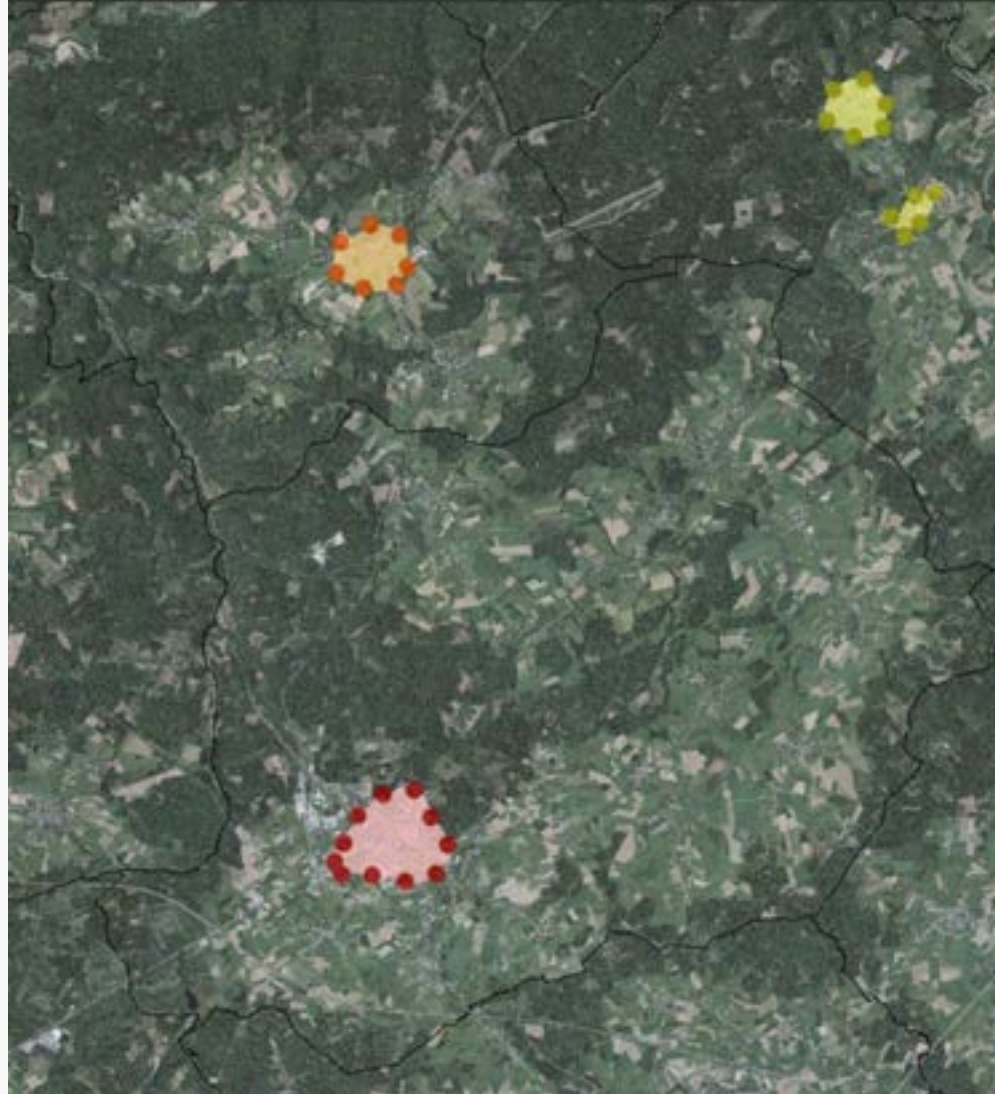
• Cinéma

• Halle aux
foires

Aperçu historique



CENTRALITES SDT



LIBRAMONT-RECOGNE dans les années 1990



SOL du Blancheau – 2005 (1 an)



SOL du Blancheau – 2005 (1 an)



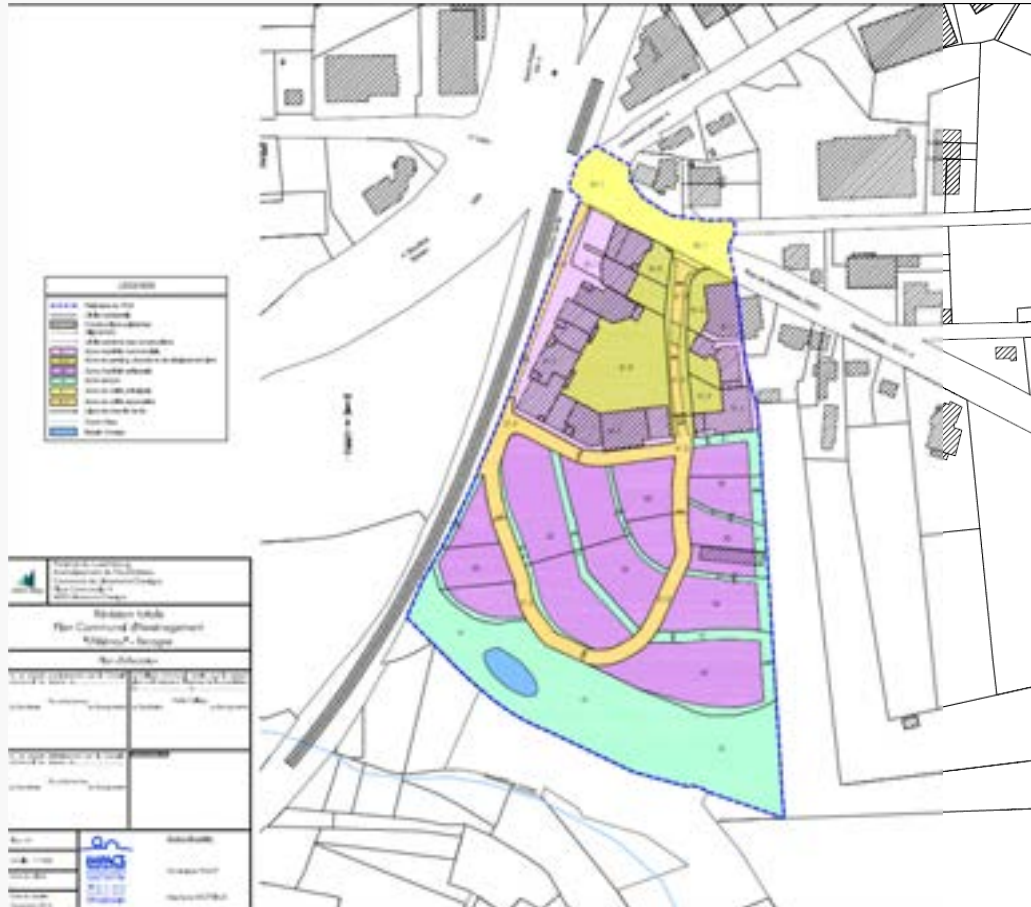
ZACC - 2006



SOL de l'Aliénau – 2007 (2 ans)



SOL de l'Aliénau – 2007 (2 ans)



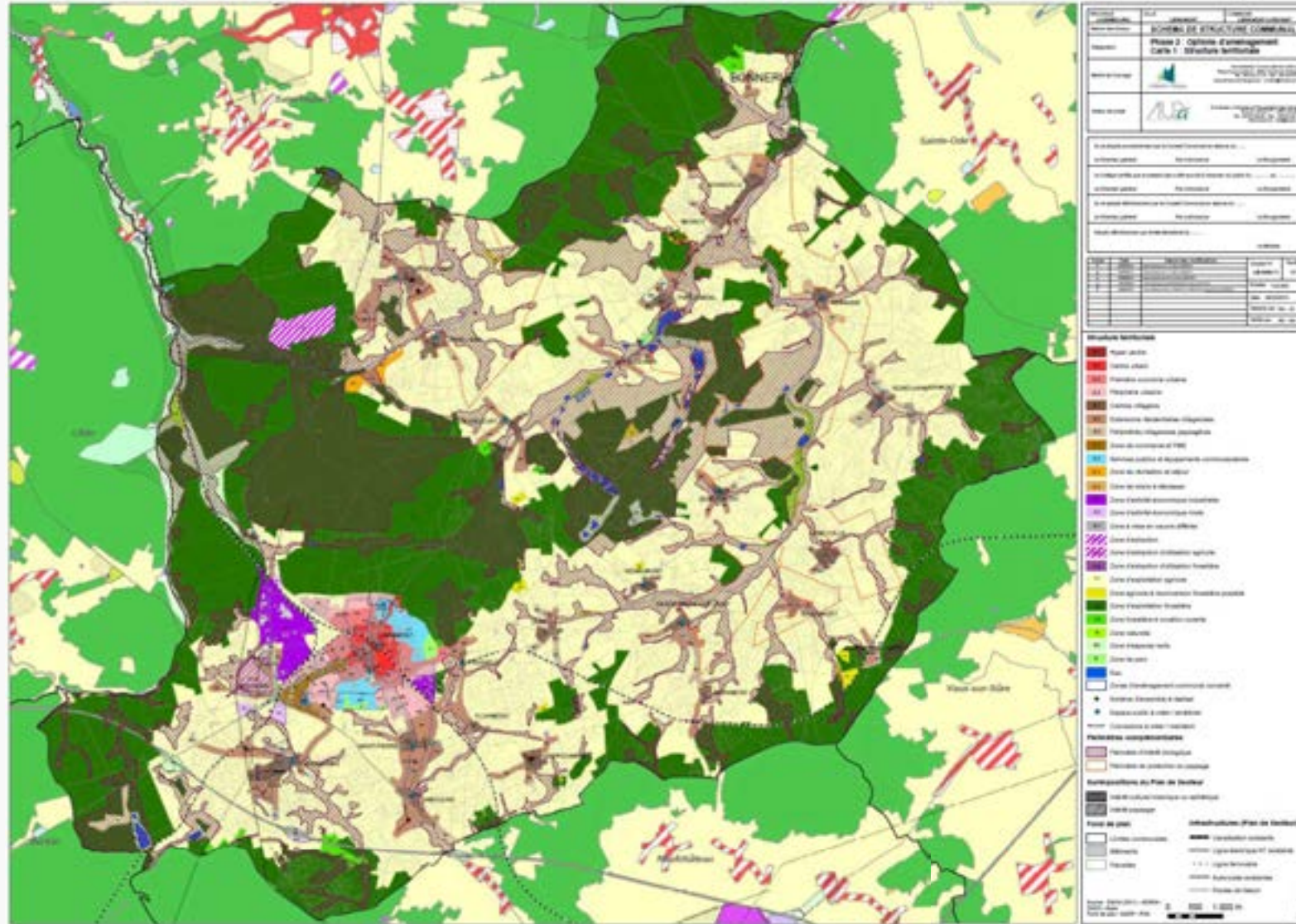
Evolution



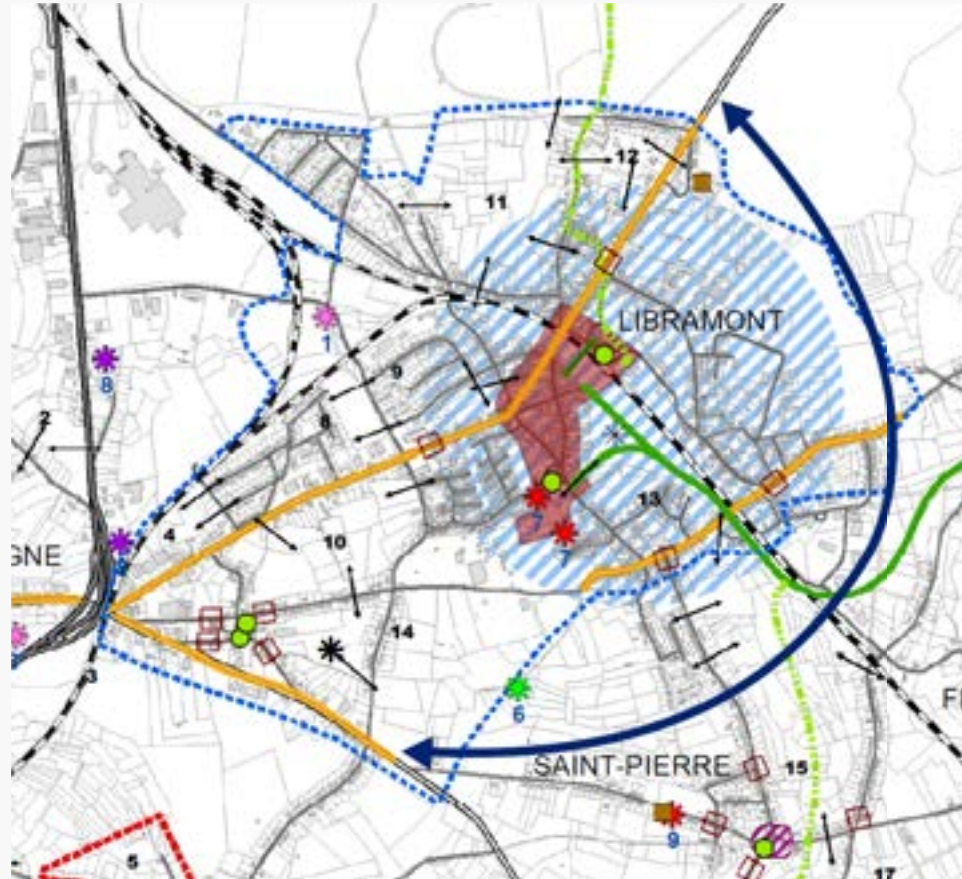
Evolution



SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) – 2010 (5 ans)



SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) – 2010 (5 ans)



SOL de la ZACC du Serpont – 2010 (2 ans)



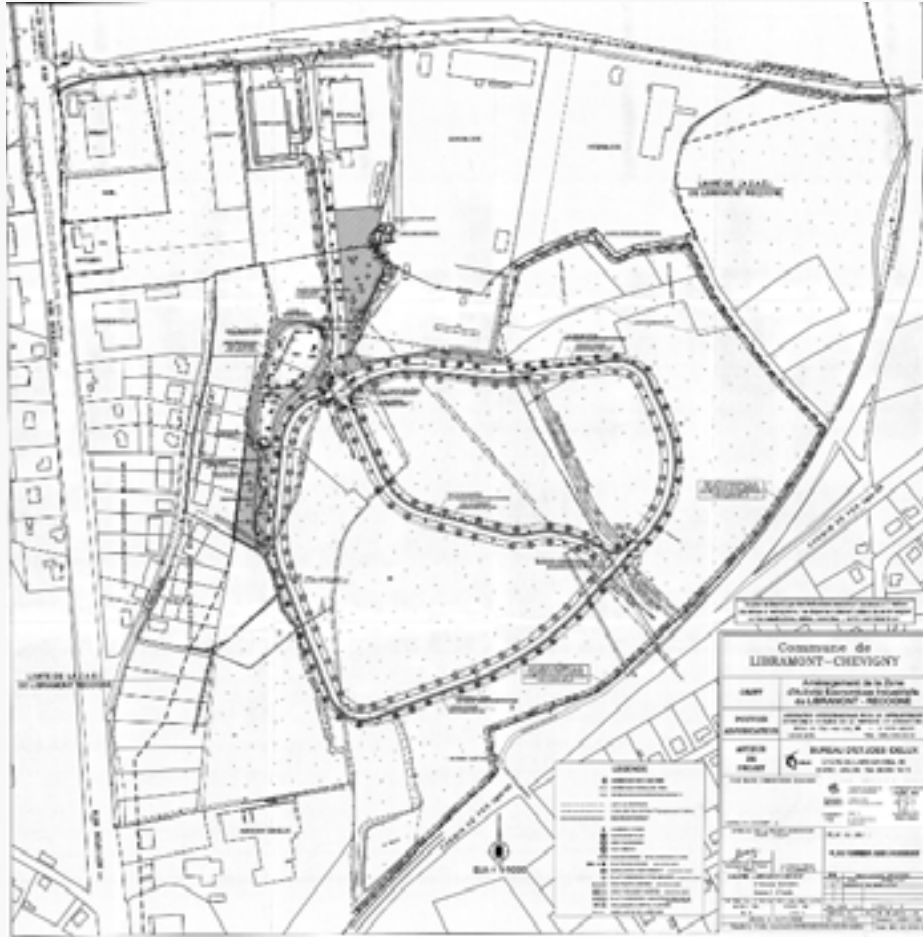
SOL de la ZACC du Serpont – 2010 (2 ans)



Extension du zoning IDELUX à Recogne – 2010 (1 an)



Extension du zoning IDELUX à Recogne – 2010 (1 an)



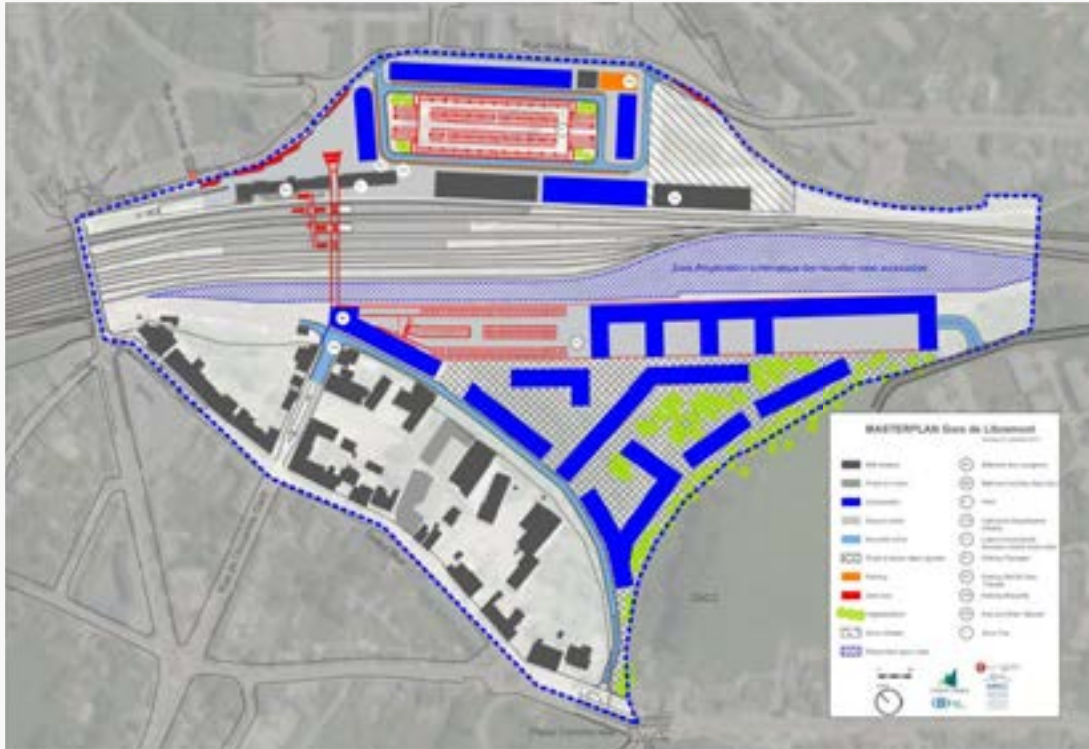
Zoning de Recogne



MASTER PLAN Gare – 2012 (3 ans)



MASTER PLAN Gare – 2012 (3 ans)



MASTER PLAN Bonance – 2013 (1 an)



MASTER PLAN Bonance – 2013 (1 an)



SOL du champ de foire et parc paysager- 2013 (3 ans)



SOL du champ de foire et parc paysager- 2013 (3 ans)



Triple rond point Recogne - 2014



Triple rond point Recogne - 2014



SOL du Wisbeley – 2016 (2 ans)



SOL du Wisbeley – 2016 (2 ans)



Pré Ravel (2017) et Voie lente (2020)



Place Communale – 2022 (2 ans)



Place Communale – 2022 (2 ans)



Place Communale – 2022 (2 ans)



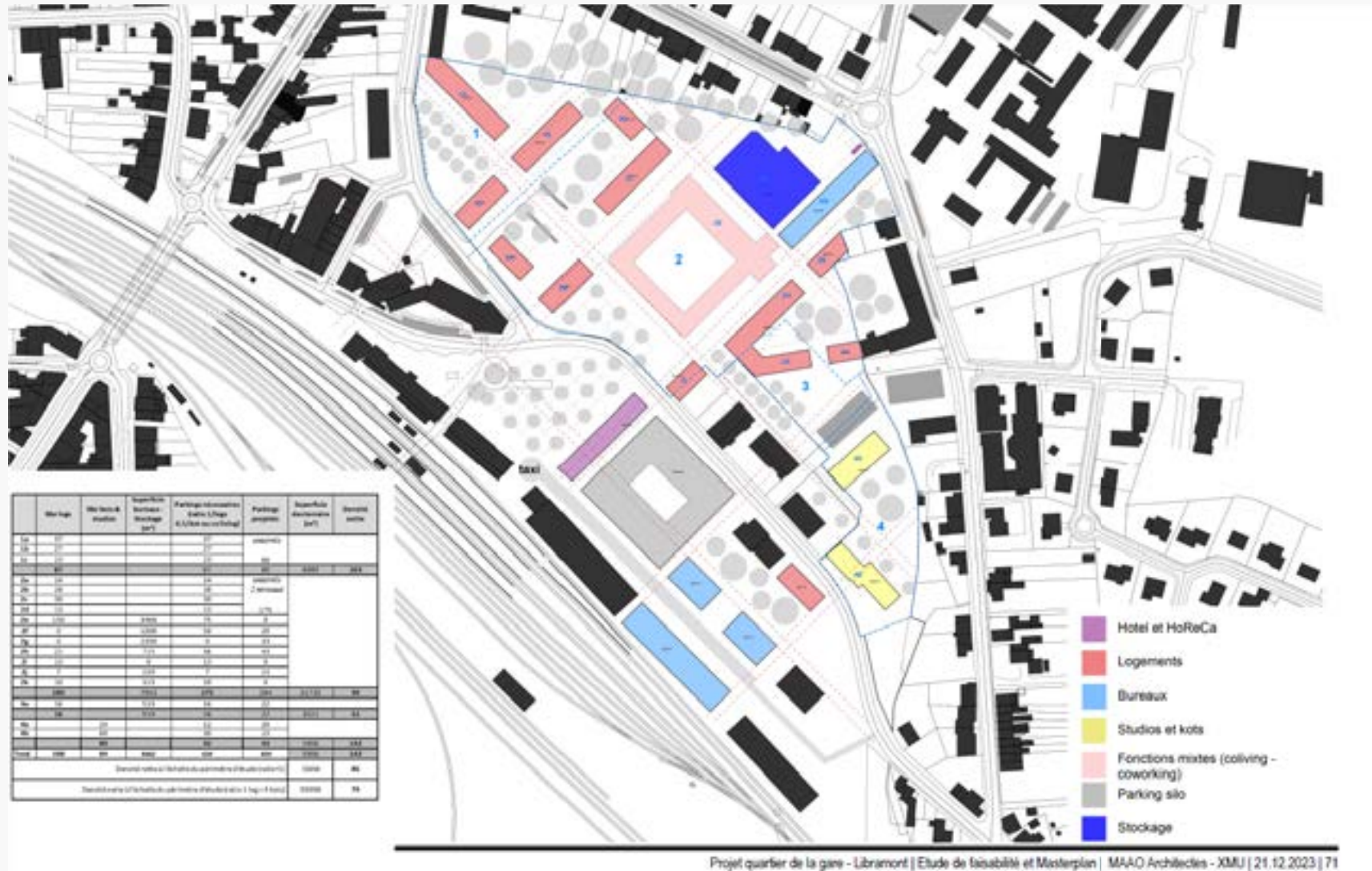
Place Communale – 2022 (2 ans)



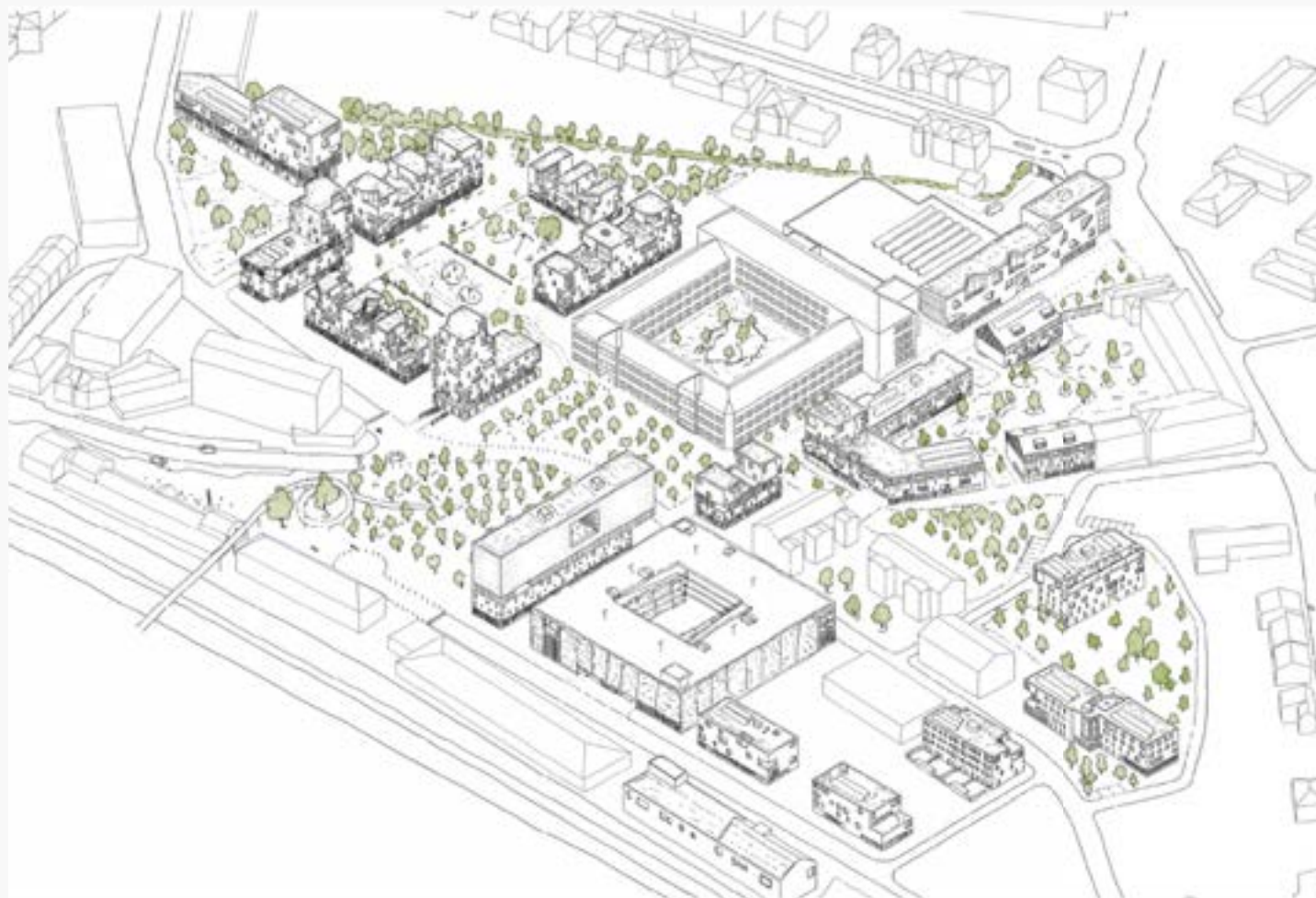
MASTER PLAN BELGACOM – 2023 (1 an)



MASTER PLAN BELGACOM – 2023 (1 an)



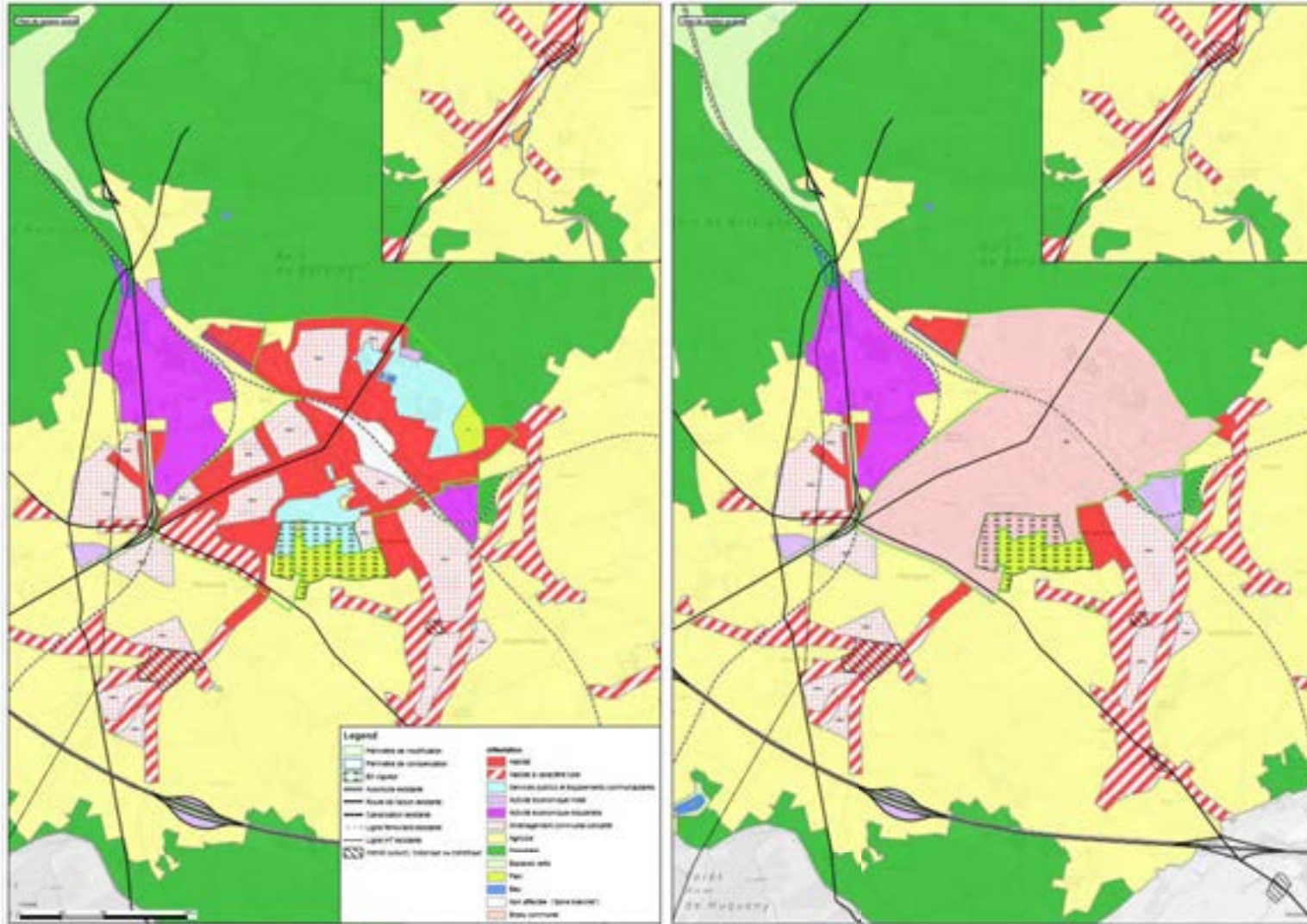
MASTER PLAN BELGACOM – 2023 (1 an)



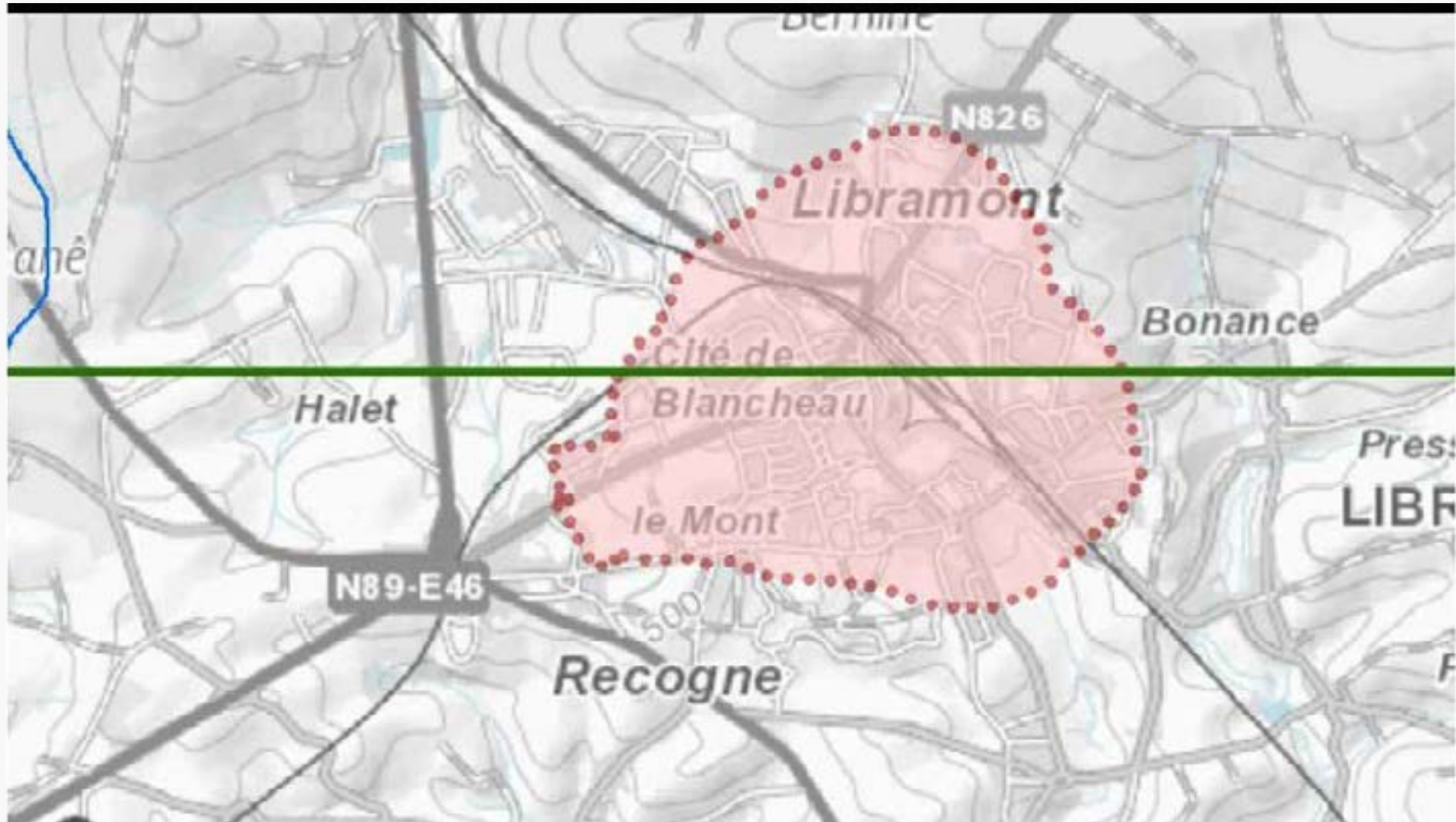
Zone d'Enjeu Communal (ZEC) – 2023 (en cours)



Zone d'Enjeu Communal (ZEC) – 2023 (en cours)



CENTRALITE VS ZEC



CENTRALITE VS ZEC



En conclusion et... pour aller plus loin



Le support de formation	<u>Plateforme eCampus de l'UVCW</u>
Les replays de nos webinaires	<u>https://www.uvcw.be/formations/webinaires</u>
L'espace "Aménagement du territoire" sur uvcw.be	<u>https://www.uvcw.be/amenagement-territoire/accueil</u>
Assistance-conseil de l'équipe de l'UVCW	<u>https://www.uvcw.be/staff/#filter=.amenagement-territoire</u> Nos conseillers sont au service exclusif des membres des collèges communaux : • Par téléphone (<u>uniquement</u> entre 9h00 et 12h30) • Ou par courriel
Les formations "Aménagement du territoire"	<u>https://www.uvcw.be/formations/list/amenagement-territoire</u>

Merci pour votre participation !



À bientôt !